

Pour plus d'informations sur le risque industriel, vous pouvez consulter en Mairie :

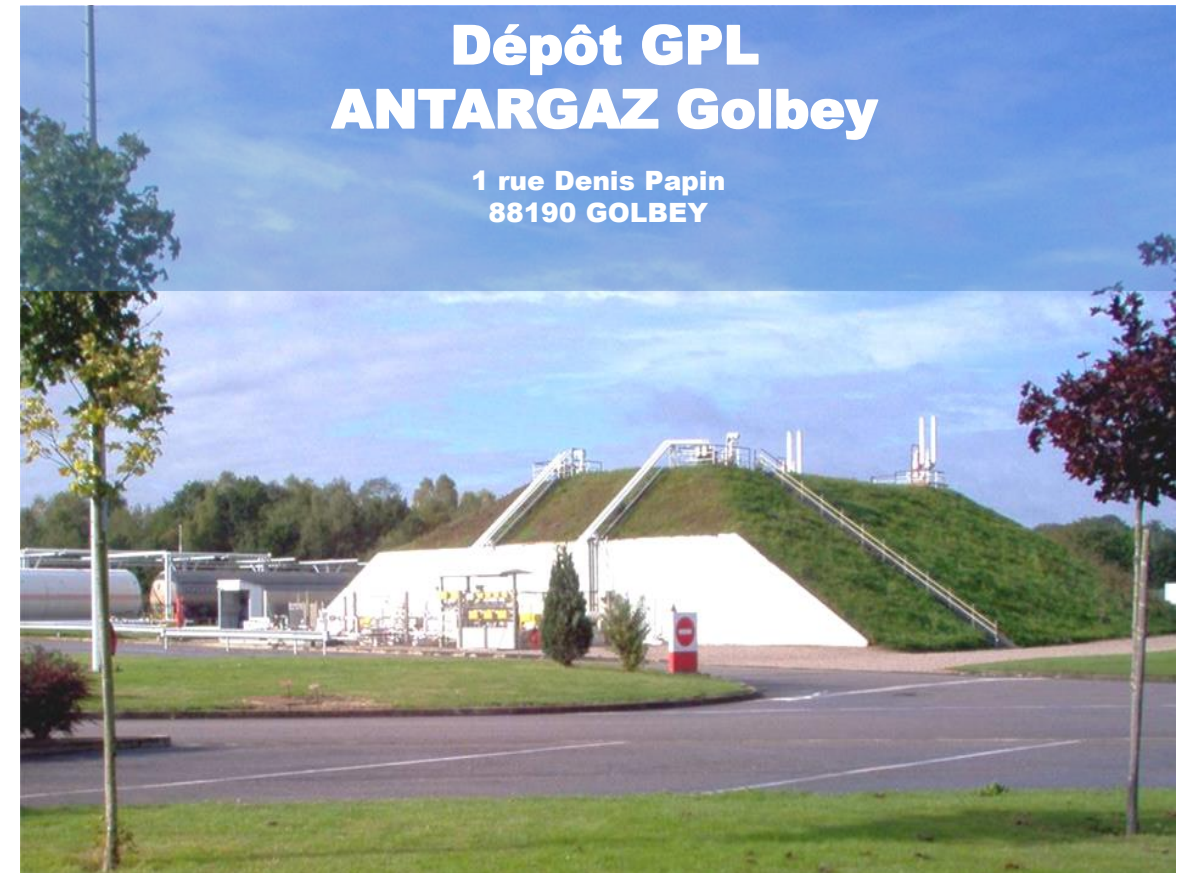
- Le Plan local d'Urbanisme (PLU)
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Des informations sont également disponibles sur les sites internet des services de l'Etat, de la ville de Golbey et de la DREAL des Vosges :

www.vosges.gouv.fr

www.golbey.fr

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr



**A la demande de la Préfecture,
un essai des sirènes PPI est réalisé
le premier mercredi de chaque mois, à 12 h**

AUTORITÉ ADMINISTRATIVE



Préfecture des Vosges
Place Foch
88000 Epinal
03 29 69 88 88
www.vosges.gouv.fr

INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL

CETTE PLAQUETTE A POUR OBJECTIF DE VOUS INFORMER EN CAS D'ALERTE SUR LE DEPOT ANTARGAZ GOLBEY. LES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE PLAQUETTE SONT EN CORRELATION AVEC LE PLAN DE PREVENTION INTERNE D'ANTARGAZ.

NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSERVER CETTE FICHE ET DE VOUS REFERER A CES INSTRUCTIONS EN CAS D'ALERTE



Quelles sont les activités de D'ANTARGAZ ?

Le société ANTARGAZ exploite un dépôt de gaz de pétrole liquéfié (GPL), située au 1 Rue Denis Papin 88190 à Golbey. Le dépôt GPL ANTARGAZ de Golbey reçoit et distribue du GPL (propane) que vous utilisez tous les jours pour le chauffage, la production d'eau chaude ou la cuisine. L'activité d'ANTARGAZ se limite à la réalisation de transferts de produits, sans aucune transformation chimique.

Conformément à la directive SEVESO, le site ANTARGAZ de Golbey est classé seuil haut.

Pour gérer efficacement toute situation d'urgence, des plans sont établis :

- **en interne** : un Plan d'Opération Interne (POI) commun, peut être déclenché par l'exploitant, lorsque l'accident est circonscrit à l'intérieur du site et faisant intervenir le personnel et éventuellement des renforts externes (SDIS, police, ...)
- **en externe** : un Plan Particulier d'Intervention (PPI) commun, peut être déclenché par le Préfet, afin de mobiliser l'ensemble des moyens d'intervention, en cas d'accident majeur dépassant les limites des sites

Que fait ANTARGAZ pour réduire les risques?

La sécurité est prise en compte de la phase de conception des installations par le choix d'équipements techniques performants, jusqu'à la conduite de l'exploitation du dépôt assurée par des personnes formées de manière spécifique. L'identification méthodique des risques est réalisée dans une Etude de Dangers régulièrement remise à jour et transmise à l'Administration. Cette étude conduit à l'élaboration puis à la mise en place de dispositifs de prévention adaptés aux risques identifiés (fuite de gaz).

Des exercices sont périodiquement réalisés avec les sapeurs pompiers et les services de l'Etat afin de tester les plans d'urgence destinés à maîtriser les conséquences d'un éventuel incident ou accident.

Sur le plan technique, le dépôt est équipé de détections de gaz et de feu répartis sur l'ensemble du site et assurant une surveillance 24h/24, 7j/7. Ces dispositifs techniques permettent d'engager, au moindre incident détecté et de manière automatique, les actions de sécurité appropriées. Ils arrêtent notamment en quelques secondes tout transfert de gaz, placent les installations en position de sécurité et mettent en route les moyens de protection incendie. Le site dispose à cet effet de son propre réseau incendie autonome. Ces systèmes de sécurité sont inspectés très régulièrement pour s'assurer de leur efficacité permanente.

Risques liés à l'exploitation du GPL

Bien que rare, un accident industriel peut arriver et entraîner des conséquences hors des limites des sites (voir carte).

Risques liés au propane

Risques d'incendie



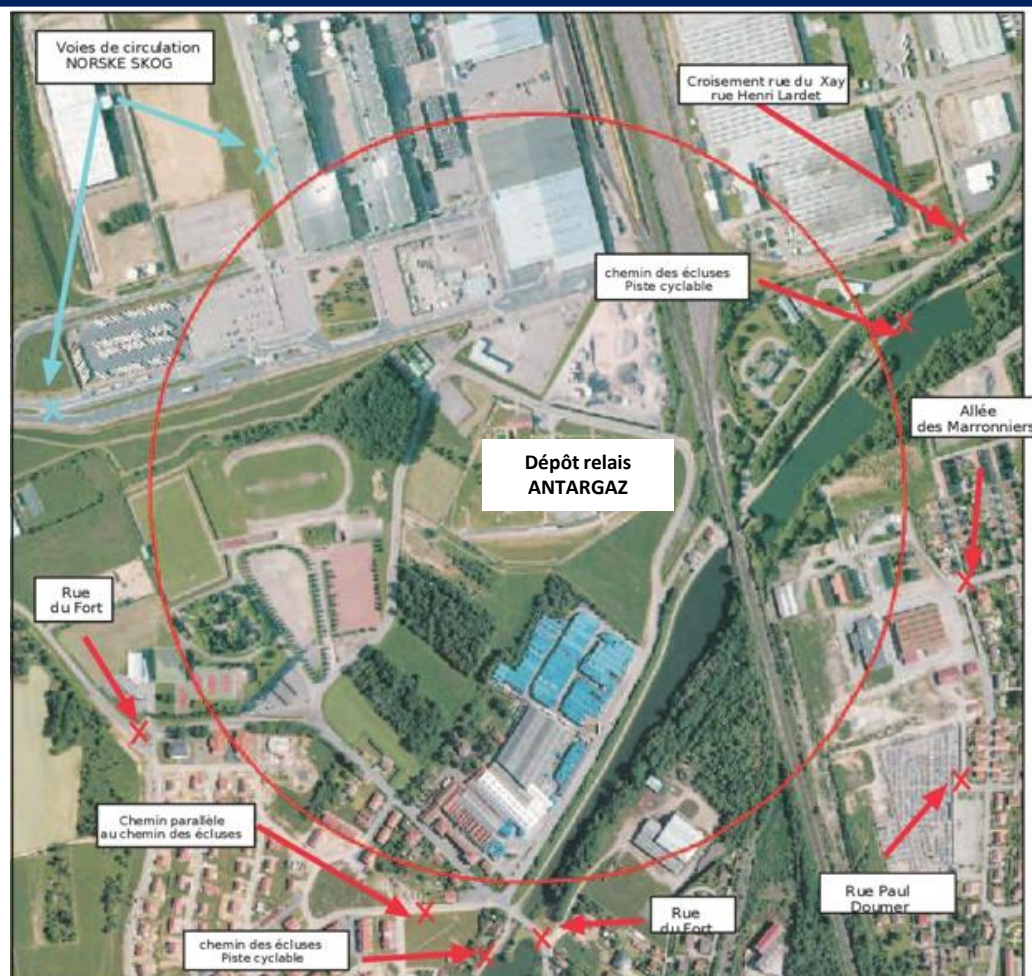
- Risques de brûlures

Risques d'explosion



- Risques de blessures par surpression ou projection d'éclats

Quelles sont les zones potentiellement affectées?



► Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur ?

Un accident industriel majeur est un accident causé par une industrie et qui peut porter atteinte aux hommes, à la communauté, et / ou à l'environnement

► Que fait-on pour l'éviter ?

La santé et la sécurité de nos employés, de la communauté et de l'environnement sont très importantes, et nous restons vigilant pour limiter le risque. Nous mettons en place plusieurs approches pour limiter ce risque.

- 1 - Formation et apprentissage continu pour tous les employés
- 2 - Procédures internes et externes en place
- 3 - Equipements conçus et maintenus correctement
- 4 - Analyses de risques

► Et si l'accident se produit malgré tout ?

Suivez les consignes de cette fiche réflexe: « LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE ».

► Comment serais-je averti d'un accident majeur ?

En cas d'accident, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1mn41s, séparées par un intervalle de silence de 5 secondes. A leur audition, protégez-vous en vous confinant dans un lieu clos. Attendez les consignes des autorités, suivez l'évolution de la situation ou la fin de l'alerte qui seront prodiguées à la radio.

Si vous avez des enfants à l'école, laissez-les sur place. Ils y sont en sécurité en suivant les protocoles mis en place dans les établissements scolaires.

► Puis-je téléphoner pour avoir des informations ?

La gestion d'une telle situation nécessite un grand nombre de moyens. Il est primordial de ne pas perturber les intervenants ni de saturer les moyens de communications. Les informations vous seront communiquées régulièrement via la radio.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



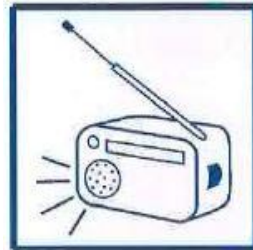
À FAIRE



Mettez vous à l'abri

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche. Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous en.



Ecoutez et respectez les consignes données par les autorités

Ecoutez la radio sur :

FRANCE BLEUE SUD LORRAINE

FM 100 Mhz

À NE PAS FAIRE



Pour que les secours puissent s'organiser :

Ne téléphonez pas.

Libérez les lignes pour les secours.



Pour éviter un risque d'explosion :

Ne fumez pas, ne faites ni flamme, ni étincelle.



N'allez pas sur les lieux de l'accident.

Vous iriez au devant du danger.



Pour ne pas vous exposer, ni vous ni vos enfants :

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils y sont en sécurité.



Document à conserver

**Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
Ne quittez jamais votre abri avant la consigne de fin d'alerte.**